Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

OFFICIEL 66 N°12 DU 30/10/26
SAISON 2026/2027

JOURNAL OFFICIEL NUMERIQUE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O PAYS CATALAN

Tél : 04.68.54.61.11

770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr

http://pyrenees-orientales.fff.fr

L'OFFICIEL 66

Saison 2026/2027

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 –14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à 12h–14h à 17h.

N° et mail de l'astreinte des élus le week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr

DISPOSITIF CAMERA EMBARQUEE

- Conformément aux dispositions prises par le Comité Directeur plénier du 31/08/26 PV N°1 (OFFICIEL 66 N°4 du 04/09/26) ;

➡ **Voici les matches des 31/10 et 01/11/26 sur lesquels la caméra embarquée sera utilisée :**

→ **DEPARTEMENTAL 1 - CANOHES TOULOUGES / LE BOULOU**

→ **DEPARTEMENTAL 2 - LE SOLER / RACING PERP. MED.**

→ **DEPARTEMENTAL 2 - OCP / BAHO PEZILLA**

→ **DEPARTEMENTAL 3 - ASPRES / CANOHES TOULOUGES**

→ **DEPARTEMENTAL 4 - FOURQUES TROUILLAS / CHAMPIONS ST JACQUES**

Au cœur de l'immersion : quand l'arbitre filme le match de l'intérieur

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 27/10/26 – PV N°10

Président : Jean-Claude DELATRE
Secrétaire : Régis SANCHEZ
Présents : Marion BENEZET, Manuel FLORES, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE
Assistent : Olivier ASTRUIT, Philippe LANNEAU et Marc WATTELLIER

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

- **Le match suivant est fixé au mercredi 11/11/26 :**
- ATCM 1 / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1

- **Le match suivant est fixé au mercredi 28/10/26 :**
- CABESTANY 1 / OC PERPIGNAN 1 (28/10/26 à 20h00 - accord écrit des 2 clubs)

- **Finale Départementale le 29/11/26 (les 3 qualifiés du tour 3 + ARGELES)**
  - **Tirage mardi 03/11/26 à 16h00**

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

- **Le match suivant est fixé au mercredi 11/11/26 :**
- FC LE SOLER 1 / FC BECE VALLEE AGLY 1

- **Le match suivant est fixé au 15/11/26 :**
- SALEILLES 1 / CABESTANY 1

CHALLENGE PHILIPPE CARVALHAIS

- **Tirage des 1/8° de Finale le mardi 03/11/26 à 16h15 - Matches le 15/11/26**
  Les 9 qualifiés du cadrage + les 7 exempts = (16 clubs) : 8 qualifiés

CORRESPONDANCE

LES CHAMPIONS ST JACQUES : du 27/10/26, demandant le report du match D4 FOURQUES TROUILLAS / CHAMPIONS ST JACQUES du 01/11/26. La Commission rappelle que ce jour férié n'empêche en rien une journée sportive. Si pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire, la demande ne pourra être examinée qu'a la condition d'avoir été formulée huit jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.

JEUNES

TIRAGE FESTIVAL FOOT U13 PITCH GARÇONS

- Tirage effectué par Mme Marion BENEZET et Manuel FLORES

Clubs engagés

1. FC CERDAGNE
2. FC BECE VALLEE AGLY
3. FC BAHO PEZILLA
4. COLLIOURE FC
5. FC CLAIRA ST LAURENT 1
6. FC CLAIRA ST LAURENT 2
7. CANET RFC 1
8. CANET RFC 2
9. FC ILLE NEFIACH 1
10. FC ILLE NEFIACH 2
11. FC THUIR
12. FC LE SOLER 1
13. FC LE SOLER 2
14. FC LE SOLER 3
15. FC BAGES VILLENEUVE
16. CABESTANY OC 1
17. CABESTANY OC 2
18. SP PERPIGNAN NORD 1
19. SP PERPIGNAN 2
20. SP PERPIGNAN NORD 3
21. ELNE FC 1
22. ELNE FC 2
23. AS PRADES 1
24. AC ST ESTEVE 1
25. AC ST ESTEVE 2
26. ATCM
27. FC FOURQUES TROUILLAS
28. RF CANOHES TOULOUGES 1
29. RF CANOHES TOULOUGES 2
30. FC LE BOULOU SJPC

31. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
32. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
33. FC POLLESTRES
34. FC ALBERES ARGELES
35. ENTENTE CERET HAUT VALLESPIR 1
36. ENTENTE CERET HAUT VALLESPIR 2
37. LES PHOENIX CATALANS
38. FC VILLELONGUE 1
39. FC VILLELONGUE 2
40. SALEILLES OC

- **Cadrage le 05/12/26**
- **8 plateaux de 3**
- **8 matches secs**

Plateau A	Plateau B
1- ENT. CERET HAUT VALLESPIR 2	1- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
2- ENT. FOURQUES TROUILLAS	2- ELNE FC
3- RF CANOHES TOULOUGES 2	3- FC LE SOLER 2

Plateau C	Plateau D
1- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	1- SP PERPIGNAN NORD
2- AC ST ESTEVE 2	2- FC ILLE NEFIACH 2
3- FC LE SOLER	3- SP PERPIGNAN NORD 2

Plateau E	Plateau F
1- FC ALBERES ARGELES	1- ATCM
2- ELNE FC 2	2- FC ILLE NEFIACH
3- FC THUIR	3- FC CLAIRA ST LAURENT

Plateau G	Plateau H
1- CABESTANY OC	1- FC BAHO PEZILLA
2- SALEILLES OC	2- FC BAGES VILLENEUVE
3- FC VILLELONGUE 2	3- RF CANOHES TOULOUGES

MATCHES SECS

MATCH	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE
MATCH 1	FC VILLELONGUE	PHOENIX CATALANS
MATCH 2	FC BECE VALLEE AGLY	FC CERDAGNE
MATCH 3	FC LE SOLER 3	CANET RFC
MATCH 4	ENT. CERET VALLESPIR	SP PERPIGNAN NORD 3
MATCH 5	FC CLAIRA ST LAURENT 2	CABESTANY OC 2
MATCH 6	FC POLLESTRES	CANET RFC 2
MATCH 7	AS PRADES	FC LE BOULOU SJCP
MATCH 8	AC ST ESTEVE	FC COLLIOURE

Règlement de l'épreuve

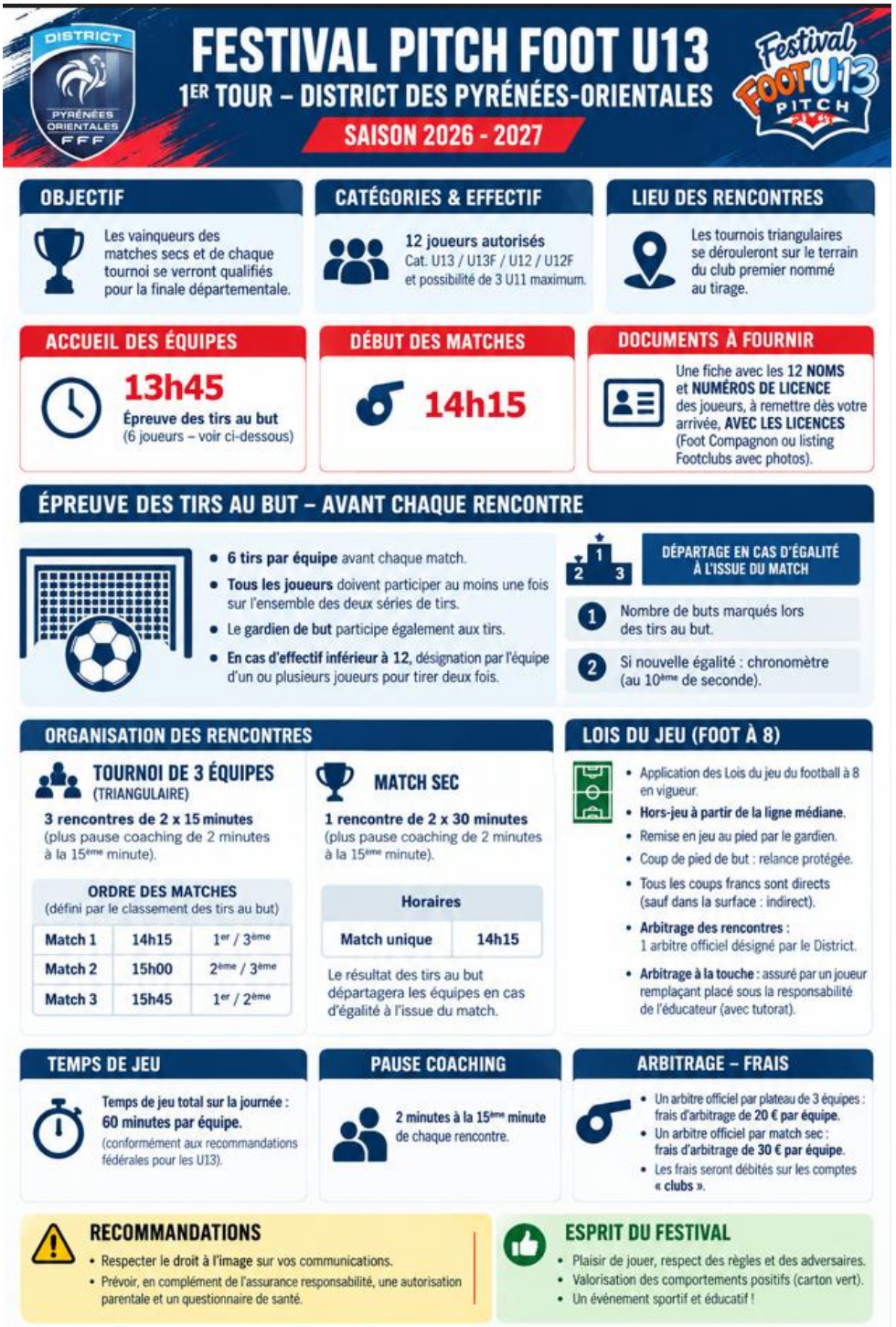

MATCH REMIS

- **Les matches suivants sont fixés au week-end des 05 et 06/12/26 :**
- U17 Territoire M THUIR / TRAPEL
- U15 Territoire M FUN / CABESTANY

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON U19, U17, U15 et U13

- **Tirage le mardi 3 novembre 2026 à partir de 16h00**.
- Matches à jouer le 19 ou 20 décembre 2026 ou avant avec l'accord écrit des deux clubs.

Les clubs peuvent d'ores et déjà envoyer leur demande d'engagement(s) supplémentaire(s) pour la 2ème phase des championnats U17, U15, U13 et U12 et ce, jusqu'au LUNDI 04/01/27 dernier délai.

TIRAGE COUPES D'OCCITANIE U17 ET U15

- Tirage effectué par Mme Marion BENEZET et Mr Marc WATTELLIER

COUPE D'OCCITANIE U17

- **Il faut 3 qualifiés pour la Ligue d'Occitanie**
- **Les R1 rentrent au dernier tour**
- ***7 équipes + 3 R1***

2ème tour le mercredi 11/11/26

- Le qualifié du 1er tour de cadrage + les 5 exempts (6 matches) = 3 qualifiés

FC LE BOULOU SJCP	ALBERES ARGELES ou THUIR
LES PHOENIX CATALANS	FC CLAIRA ST LAURENT
FC LE SOLER	FC CERET

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

- Les 3 qualifiés du 2ème tour + les 3 R1 = 6 équipes : 3 matches = 3 qualifiés pour la phase régionale de la Ligue d'Occitanie

COUPE D'OCCITANIE U15

- **Il faut 4 qualifiés pour la Ligue d'Occitanie**
- **Les R1 rentrent du dernier tour**
- **8 équipes + 5 R1**

2ème tour le mercredi 11/11/26

- Les 2 qualifiés du 1er tour + les 4 exempts : 3 matches (6 équipes) = 3 qualifiés

ENT. BAHO PEZ. BAGES VILLENEUVE	CABESTANY ou ENT. CERET VALLESPIR
FC THUIR ou FC DES ASPRES	FC CLAIRA ST LAURENT
LES PHOENIX CATALANS	FC LE SOLER

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

- Les 3 qualifiés du Tour 2 + les 5 R1 = 8 équipes : 4 matches = 4 qualifiés pour la phase régionale de la Ligue d'Occitanie

Le Président de Séance
J-C DELATRE

Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ

Commission du Football Féminin

REUNION DU 28/10/26 – PV N°8

Présidente : Annick COUEFFEC
Présents : François BARZIC, Olivier DUBUISSON, Pascal CORBERES, Katsiaryna GOZZO, Nacera HALLOU
Excusé : Hassan KOTANI

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Tirage Coupe du Roussillon U15 F à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. LES PHOENIX CATALANS
3. FC POLLESTRES
4. FC CLAIRA ST LAURENT
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
6. CABESTANY OC
7. AS PRADES

- **Tirage du 1er tour du 28/11/26**
  - 6 équipes (1 exempt) = 3 matches (4 qualifiés)

LES PHOENIX CATALANS	FC CLAIRA ST LAURENT
FC LE BOULOU SJPC	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
AS PRADES	CABESTANY OC

Exempt : FC POLLESTRES

- **½ du 28/02/27** : 4 équipes (2 matches) = 2 qualifiés pour la finale

Tirage Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2
5. FC POLLESTRES 2
6. FC DES ASPRES
7. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
8. FC BAHO PEZILLA
9. SALEILLES OC
10. FCF ST FELIU D'AVALL

- **Tirage du 1er tour de cadrage du 08/11/26**
  - 4 clubs, 2 matches (6 exempts) = 8 qualifiés

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC LE SOLER 2
AS PRADES	FC DES ASPRES

Exempts : SALEILLES OC – FC ST CYPRIEN – FCF ST FELIU – FC BAHO PEZILLA – FC LE BOULOU SJPC – FC POLLESTRES

- **¼ du 29/11/26** : 8 clubs, 4 matches = 4 qualifiés
- **½ du 13/12/26** : 4 clubs, 2 matches = 2 qualifiés pour la finale.

Rappel Article 1 : Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.

La Présidente,
Annick COUEFFEC

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 28/10/26 PV N°7

Président : Roger MARTIN
Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN
Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI
Excusées : Katsiaryna GOZZO, Florianne HOARAU, Pierre-Luc SICART

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

• Les décisions de la Commission des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
• Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Match U17 P/B du 17/10/26 N°79381695

FC BAGES VILLENEUVE 1 / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1

- **Reprise de dossier**

Vu :
- Les feuilles de présence des deux équipes (support papier),
- Le courriel du FC BAGES VILLENEUVE du 18/10/26,
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, mentionnant des shorts et chaussettes dépareillés pour certains des joueurs du FC BAGES VILLENEUVE.

- Un rapport complémentaire ayant été demandé à l'arbitre officiel pour le mardi 27/10/26 concernant les maillots portés par l'équipe du FC BAGES VILLENEUVE.
  - Rapport non fourni à ce jour : transmis à la CDA pour ce qui la concerne.

- La commission reste dans l'attente de réception du rapport complémentaire de l'arbitre officiel.

DOSSIER EN SUSPENS

Match D1 HK FOOD du 18/10/26 N°56438546

FC BECE VALLEE AGLY 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 2

- **Reprise de dossier**

Vu :

- La FMI (feuille de match informatisée),
- La demande d'évocation transmise en date du 19/10/2026 par le FC CLAIRA St LAURENT pour la dire recevable en la forme.

- Saisine par la Commission des Règlements & Contentieux, qui, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, a informé le FC BECE VALLEE AGLY qu'elle portait évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur [redacted] inscrit sur la feuille de match et susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

- La Commission des Règlements & Contentieux ayant invité le FC BECE VALLEE DE L'AGLY à formuler ses observations écrites dans le délai qui lui était imparti, soit le mardi 27/10/2026 au plus tard.
  Vu les observations formulées par le FC BECE VALLEE DE L'AGLY (courriel du 26/10/26), qui fait valoir que ce joueur n'a pas joué le match de Coupe Occitanie du 11/10/26 et en conséquence, avait donc purgé sa suspension.

- Attendu que le joueur [redacted] n'a pas participé au match de Coupe Occitanie du 11/10/26 et, qu'il avait donc purgé sa suspension lors du match cité en rubrique.

- Considérant que de ce fait que le FC BECE VALLEE DE L'AGLY n'est pas en infraction avec les articles 187 alinéa 2 et 226 des règlements généraux de la FFF.

PCM : la Commission des Règlements & Contentieux, jugeant en 1ère instance, dit la demande d'évocation du FC CLARA ST LAURENT 2 infondée et, confirme le résultat du match acquis sur le terrain, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

FC BECE VALLEE DE L'AGLY I **0 – 0** FC CLAIRA ST LAURENT II

- A noter que M. CHOBEAUX Didier, dirigeant du FC THUIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

- Les frais de procédure (**50€**) pour demande d'évocation sont portés au débit du compte du FC CLAIRA St LAURENT.

Le Président
Roger MARTIN

La Secrétaire de séance
Marie-France MARTIN